

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY
&
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

**PROGRAMME D'ACCUEIL DE RÉSIDANTS
ACHAT D'UNE MAISON**

CONDITION D'ADMISSIBILITÉ :

- Acquérir une résidence permanente construite selon les normes des règlements municipaux;

PROCESSUS :

À la suite de la réception du « Certificat de l'évaluateur et avis de modification du rôle d'évaluation foncière » à l'administration municipale provenant de la MRC d'Abitibi :

- Visite par l'agente de développement à domicile ou lors d'un événement social communautaire local;
- Remise de sacs cadeaux. Les sacs cadeaux contiennent de la documentation d'information locale, territoriale et régionale ainsi que des objets et des cartes cadeaux d'entrepreneurs locaux.
- Lors de l'accueil, un questionnaire « Recensement municipal » est rempli. Les informations recueillies concernent les informations générales sur le statut des nouveaux citoyens et connaître les motivations du choix de s'installer à Saint-Marc-de-Figuery

Création du programme, 1999